



Appel d'Offres ouvert

N° 2/2013

Choix d'un prestataire pour un marché cadre pour l'acquisition, la gestion du stock, ainsi que la livraison d'articles de fidélisation des joueurs et détaillants pour la Marocaine des Jeux et des Sports.

Date de remise des plis : 24/07/2013 à 14 h

Partie 1 :
Cahier des Prescriptions Spéciales

Définition des termes et principes d'interprétation

- **Marché** : Contrat conclu entre, d'une part, La Marocaine des Jeux et des Sports et, d'autre part, la société de services, ayant pour objet l'acquisition, la gestion du stock, ainsi que la livraison d'articles de fidélisation des joueurs et détaillants pour la Marocaine des Jeux et des Sports;
- **Autorité compétente** : Le Directeur Général de la MDJS.
- **Le Maître d'ouvrage** : La Marocaine des Jeux et des Sports.
- **Candidat** : Toute personne qui participe à l'appel d'offres dans sa phase antérieure à la remise des offres ou des propositions.
- **Concurrent** : Candidat ou soumissionnaire ;
- **Attributaire** : Soumissionnaire dont l'offre a été retenue avant la notification de l'approbation du marché.
- **Titulaire** : Attributaire auquel a été notifiée l'approbation du marché.
- **Bordereau des prix** : Document qui contient une décomposition par poste des prestations à exécuter et indique, pour chacun des postes, le prix unitaire applicable.
- **Détail estimatif** : Document qui, pour un marché à prix unitaires, contient une décomposition des prestations à exécuter par poste et indique, pour chaque poste, le prix unitaire correspondant du bordereau des prix. Le détail estimatif et le bordereau des prix peuvent constituer un document unique.
- **Groupement** : Deux ou plusieurs concurrents qui présentent une offre unique. Le groupement peut être soit conjoint soit solidaire.

Qu'il s'agisse d'un engagement conjoint ou d'un engagement solidaire, l'acte d'engagement et le marché doivent préciser la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations le cas échéant ;

- **Groupement conjoint** : Engagement vis-à-vis de La Marocaine des Jeux et des Sports de chacun des prestataires, des membres du groupement à exécuter une ou plusieurs parties distinctes tant en définition qu'en rémunération des prestations prévues au marché. L'un d'entre eux, désigné dans l'acte d'engagement et dans le marché comme mandataire, est solidaire de chacun des autres membres et les représente jusqu'à la date de la réception définitive ;
- **Groupement solidaire** : Engagement vis-à-vis de La Marocaine des Jeux et des Sports de tous les membres du groupement pour la réalisation de la totalité du marché et qui doit pallier une éventuelle défaillance de ses partenaires ; l'un d'entre eux, désigné dans l'acte d'engagement ou marché comme mandataire, représente l'ensemble des membres du groupement jusqu'à la date de la réception définitive.

Marché passé conformément aux dispositions du règlement régissant les formes et passation des marchés de la MDJS, ainsi qu'aux textes régissant les marchés publics applicables à la MDJS.

ENTRE

Le(maître d'ouvrage), représenté par Monsieur.....(nom et qualité).

D'UNE PART

ET

Cas d'une personne morale

Mqualité
Agissant au nom et pour le compte de.....(Raison sociale et forme juridique) en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Au capital social Patente n°

Registre de commerce de Sous le n°

Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile au

.....

...
Compte bancaire RIB (24 positions).....

Ouvert auprès de.....

Désigné ci-après par le terme « **TITULAIRE** »

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

cas d'un groupement

|| Dans ce cas, il y a lieu de rappeler les références de la convention constitutive du groupement (article 83 du décret du 5 février 2007 relatif aux marchés de l'Etat) la nature du groupement, l'identité et les références de chacun des membres du groupement.

Les membres du groupement constitué aux termes de la convention(les références de la convention) soussigné :

- Membre 1 :

Mqualité
Agissant au nom et pour le compte de.....en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Au capital social Patente n°

Registre de commerce de Sous le n°

Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile au

Compte bancaire RIB (24 positions).....
ouvert auprès de.....

- **Membre 2 :**
(Servir les renseignements le concernant)

- **Membre n :**
.....
.....

Nous nous obligeons (*conjointement ou solidairement, selon la nature du groupement*) ayant
M..... (*prénom, nom et qualité*) en tant que
mandataire du groupement et coordonnateur de la réalisation des **fournitures**, ayant un
compte bancaire commun RIB (24 positions).....
ouvert auprès
de.....

Désigné ci-après par le terme « **TITULAIRE** »

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

KF g

ARTICLE 1: OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché cadre a pour objet le choix d'un prestataire pour l'acquisition, la gestion du stock, ainsi que la livraison d'articles de fidélisations des détaillants et des joueurs pour la MDJS.

ARTICLE 2: CONSISTANCE

Les prestations objet du présent marché sont considérées en lot unique consistant en ce qui suit :

- Acquisition d'articles de fidélisations ;
- Gestion du stock ;
- Livraison des articles sur tout le territoire ;

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ

Les documents constitutifs du marché sont ceux énumérés ci-après :

1. L'acte d'engagement ;
2. L'offre technique
3. Le présent Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) ;
4. La décomposition du montant global
5. Le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés de services portant sur les prestations d'études et de maîtrise d'œuvre.

En cas de contradiction ou de différence entre les documents constitutifs du marché, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

ARTICLE 4 : REFERENCE AUX TEXTES GENEREAUX ET SPECIAUX APPLICABLES AU MARCHÉ

Les parties contractantes du marché sont soumises aux dispositions des textes suivants:

- Règlement des marchés de la MDJS ;
- Loi n° 69.00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes et ses textes d'application ;
- Textes législatifs et réglementaires régissant la MDJS.

Le titulaire devra se procurer ces documents s'il ne les possède pas et ne pourra en aucun cas exciper de l'ignorance de ceux-ci et se dérober aux obligations qui y sont contenues.

ARTICLE 5 : VALIDITE ET DATE DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHÉ

Le présent marché ne sera valable et définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente. L'approbation du marché doit intervenir avant tout commencement des travaux.

ARTICLE 6 : PIECES MISES A LA DISPOSITION DU TITULAIRE

Aussitôt après la notification de l'approbation du marché, la MDJS remet gratuitement au titulaire, contre décharge, les documents constitutifs du marché en l'occurrence les pièces expressément désignées à l'article 3 du présent CPS à l'exception du cahier des clauses administratives générales.

Le Maître d'ouvrage ne peut délivrer ces documents qu'après constitution du cautionnement définitif, le cas échéant.

ARTICLE 7 : ELECTION DU DOMICILE DU TITULAIRE

Toutes les correspondances relatives au présent marché sont valablement adressées au domicile du titulaire_ sis au

KF f

En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser la MDJS dans un délai de 15 jours suivant ce changement.

ARTICLE 8 : SOUS-TRAITANCE

Si le titulaire envisage de sous-traiter une partie du marché, il doit requérir l'accord préalable du maître d'ouvrage auquel il est notifié la nature des fournitures à sous traiter, la raison ou la dénomination sociale, l'adresse et l'identité des sous-traitants et une copie conforme du contrat de la sous-traitance.

La sous-traitance ne peut en aucun cas dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du marché. Les fournitures énumérées ci-après ne peuvent faire l'objet de sous-traitance :

.....;

ARTICLE 9 : DUREE DU MARCHÉ

Le contrat est conclu pour une durée d'une année. A l'expiration de la première année civile, il sera renouvelé annuellement par tacite reconduction, sans toutefois que la durée totale du contrat puisse dépasser trois années civiles, qui courent à compter de la date de démarrage du marché notifié par un ordre de service.

Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties contractantes sous réserve d'un préavis de trois mois avant l'expiration du terme d'une année notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le délai de livraison court à partir de la date prévue par l'ordre de service prescrivant le commencement de la mission. Cet ordre de service doit intervenir avant le.....2013.

Le marché est pluriannuel et les quantités min et max seront reconduits sur les années suivantes jusqu'à expiration du marché et ce après accord des parties.

ARTICLE 10 : NATURE DES PRIX

Les prestations du présent marché seront rémunérées sur la base de prix unitaires.

Les prix unitaires du marché sont ceux prévus au bordereau des prix-détail estimatif annexé au présent cahier des prescriptions spéciales.

Ils rémunèrent les fournitures les concernant par application de ces prix unitaires aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de la réalisation des prestations y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au titulaire une marge pour bénéfice et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison des fournitures. »

ARTICLE 11 : CARACTERE DES PRIX

Le présent marché est passé à prix fermes. Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le maître d'ouvrage répercute cette modification sur le prix du règlement.

ARTICLE 12 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE ET CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à TRENTE mille (30.000) dirhams.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3 %) du montant initial du marché.

Le montant du cautionnement provisoire fixé ci-dessus reste acquis à l'Etat dans le cas où le titulaire ne réalise pas son cautionnement définitif dans un délai de 30 jours suivant la date de la notification de l'approbation du présent marché ou dans les cas prévus par l'article 39 du décret du 5 février 2007 relatif aux marchés de l'Etat.

Le cautionnement définitif sera restitué ou la caution qui le remplace est libérée à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage dans un délai maximum de trois mois suivant la date de la réception définitive des fournitures.

ARTICLE 13: RETENUE DE GARANTIE

Par dérogation à l'article 13 du CCAG, il n'est pas prévu de retenue de garantie.

ARTICLE 14: ASSURANCES - RESPONSABILITE

Le titulaire doit adresser au maître d'ouvrage, avant tout commencement de réalisation des fournitures, les copies des polices d'assurance qu'il doit souscrire et qui doivent couvrir tous les risques inhérents à la réalisation du marché.

ARTICLE 15 : PROPRIETE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE OU INTELLECTUELLE

- Le titulaire garantit formellement le maître d'ouvrage contre toutes les revendications des tiers concernant les brevets d'invention relatifs aux procédés et moyens utilisés, marques de fabrique, de commerce et de service.
- Il appartient au titulaire le cas échéant, d'obtenir les cessions, licence d'exploitation ou autorisation nécessaires et de supporter la charge des frais et redevances y afférentes.

ARTICLE 16 : MODALITES ET CONDITIONS DE LIVRAISON

Les prestations objet du présent marché devront être réalisées par les moyens propres du titulaire du marché à l'adresse des détaillants notifiée par la MDJS.

Les bordereaux de livraisons accusés par les détaillants doivent être adressés à la MDJS accompagnés d'un bulletin de livraison établi en trois exemplaires. Ce bulletin doit indiquer :

1. La date de livraison ;
2. La référence au marché ou le N° du lot le cas échéant ;
3. L'identification du titulaire ;
4. L'identification des livraisons et les noms et codes des détaillants (N° du marché, N° de l'article, désignation et caractéristique,etc.).

Avant toute livraison, le titulaire du marché doit faire parvenir un préavis d'au moins trois jours au maître d'ouvrage.

ARTICLE 17 : MODALITES DE RÈGLEMENT

Le titulaire est tenu de fournir au maître d'ouvrage une facture appuyée par les bons de livraisons et établie en trois exemplaires décrivant les livrables, le montant total à payer ainsi que tous les éléments nécessaires à la détermination de ce montant.

Le règlement sera effectué sur la base desdites factures en application des prix du bordereau des prix – détail estimatif aux quantités réellement livrées, déduction faite des pénalités de retard, le cas échéant.

Sur ordre du maître d'ouvrage, les sommes dues au titulaire seront versées au Compte bancaire RIB (24 positions).....ouvert auprès de.....(la banque, la poste ou la trésorerie générale du Royaume).

KF h

ARTICLE 18 : RÉCEPTIONS PROVISOIRE ET DÉFINITIVE

La réception définitive sera prononcée à la date d'échéance du contrat et après évaluation du contrat.

ARTICLE 19 : PÉNALITÉS POUR RETARD

A défaut d'avoir terminé la mission dans les délais prescrits (ou à la date d'achèvement prescrite lorsque le marché fixe ladite date), il sera appliqué au titulaire une pénalité par jour calendaire de retard de 1 pour 1000 du montant global du marché.

Les pénalités ne pourront dépasser un plafond d'un dixième (10%) du montant du marché. Le montant des pénalités sera le cas échéant déduit d'office des décomptes des sommes dues à l'intervenant.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des mesures coercitives conformément aux dispositions de l'article 70 du CCAG applicable aux marchés de travaux.

ARTICLE 20 : RETENUE À LA SOURCE APPLICABLE AUX TITULAIRES ÉTRANGERS NON RÉSIDENTS AU MAROC ET OBLIGATIONS DE TVA

Une retenue à la source au titre de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, le cas échéant, fixée au taux de dix pour cent (10 %), sera prélevée sur le montant hors taxe sur la valeur ajoutée des fournitures réalisées au Maroc dans le cadre du présent marché.

Le titulaire se doit également d'accomplir ses obligations fiscales en matière de TVA applicables aux entreprises non résidentes

ARTICLE 21 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Le titulaire doit acquitter les droits auxquels peuvent donner lieu l'enregistrement et timbre du marché, tels que ces droits résultent des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 22 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

Le titulaire ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des actes de corruption, à des manœuvres frauduleuses, et à des pratiques collusoires, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché.

Le titulaire ne doit pas faire, par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et lors des étapes de son exécution.

ARTICLE 23: RESILIATION DU MARCHÉ

La résiliation du marché peut être prononcée conformément aux dispositions prévues par le règlement des marchés de la MDJS et celles prévues par le CCAG.

La résiliation du marché ne fera pas obstacle à la mise en œuvre de l'action civile ou pénale qui pourrait être intentée au titulaire du marché en raison de ses fautes ou infractions.

Si des actes frauduleux, des infractions réitérées aux conditions de travail ou des manquements graves aux engagements pris ont été relevés à la charge du titulaire, la MDJS, sans préjudice des poursuites judiciaires et des sanctions dont le titulaire est passible, peut par décision motivée, l'exclure temporairement ou définitivement de la participation aux marchés qu'elle lance.

KF ↴

ARTICLE 24 : REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES

Si en cours de la réalisation du marché, des différends et litiges surviennent avec le titulaire, les parties s'engagent à régler celles-ci dans le cadre des stipulations des articles 71 et 72 du CCAG applicable aux marchés de travaux.

Les litiges entre le maître d'ouvrage et le titulaire sont soumis aux tribunaux marocains compétents.

ARTICLE 25 : CONFIDENTIALITE

Tant pendant le cours du présent contrat, qu'après son expiration et pour quelle que cause que ce soit, le titulaire s'interdit formellement de divulguer les renseignements techniques ou commerciaux qu'il aurait été amené à connaître sur la MDJS, les produits diffusés par celui-ci ou les services de celui-ci.

Le titulaire s'engage tant en son propre nom qu'au nom de ses salariés.

Le titulaire assurera la protection des renseignements contenus dans les documents confiés par la MDJS avec autant de soin que s'il s'agissait de données relatives à ses propres affaires.

Le titulaire s'engage à faire respecter ses dispositions par tous ses collaborateurs et s'engage également à ne pas publier ni exposer en public de quelque manière que ce soit, les travaux effectués par lui sans une autorisation écrite de la MDJS.

Le prestataire prendra toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations. Ces mesures ne pourront pas être inférieures à celles prises par lui pour la protection de ses propres informations confidentielles.

Le prestataire s'engage à ne communiquer lesdites informations qu'aux interlocuteurs identifiés dans le présent accord.

Le prestataire s'engage à prendre toutes les dispositions pour que les interlocuteurs de la MDJS, traitent lesdites informations conformément aux dispositions de confidentialité.

ARTICLE 26 : ENGAGEMENT SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données ne peuvent être utilisées par le titulaire dans un but autre que celui de fournir les prestations à la MDJS conformément au contrat. Elles ne peuvent être divulguées, transférées, louées ni d'une quelconque manière cédées, ou exploitées.

Le titulaire s'engage à mettre en œuvre des procédures de traitement des données de la MDJS à la stricte préservation de leur indépendance et de leur intégrité. En outre, le titulaire procédera au traitement des données de la MDJS en conformité stricte avec les règles de droit marocain éventuellement applicables à la protection des données personnelles (loi 09-08).

ARTICLE 27 : ENGAGEMENT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE

Le prestataire s'engage à ne pas recourir au travail des enfants âgés de moins de 15 ans et respecter la législation sociale en vigueur en matière de déclaration des salariés à la CNSS, de paiement régulier de leurs cotisations, de droit syndical et de la santé et sécurité des collaborateurs. En cas de manquement à cet engagement, MDJS se réserve le droit de mettre fin au marché.

ARTICLE 28 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les documents réalisés par le Titulaire pour les besoins de la MDJS ainsi que les résultats obtenus dans le cadre du présent Contrat, qu'ils soient sous forme écrite ou sous toute autre forme lisible par l'homme ou par la machine, seront et resteront la propriété exclusive de la MDJS qui lui sera transférée au fur et à mesure des réceptions, sans limitation de durée et dans la limite des droits des tiers.

Partie II : REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres n° 02/2013 lancé en application des dispositions du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de La Marocaine Des Jeux et des Sports ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion a pour objet le choix d'un prestataire l'acquisition, la gestion du stock, ainsi que la livraison d'articles de fidélisations pour la MDJS.

ARTICLE 2: REPARTITION EN LOTS

Les prestations sont livrées au titre du présent marché en lot unique consistant en ce qui suit :

- Acquisition ;
- Gestion du stock ;
- Livraison d'articles de fidélisations ;

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres doit comprendre:

- a. Copie de l'avis d'appel d'offres ou de la circulaire selon le cas;
- b. Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales;
- c. Le modèle de l'acte d'engagement;
- d. Le modèle du bordereau des prix et du détail estimatif (*lorsqu'il s'agit d'un marché à prix unitaire*);
- e. Le modèle de la décomposition du montant global par poste avec indication ou non des quantités forfaitaires (*lorsqu'il s'agit d'un marché à prix global*);
- f. Le modèle du cadre du sous détail des prix, le cas échéant;
- g. Le modèle de déclaration sur l'honneur;
- h. Le présent règlement de consultation;

ARTICLE 4: MODIFICATION DU CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Si des modifications sont introduites dans le dossier d'appel d'offres, elles seront communiquées à tous les concurrents ayant retiré ledit dossier et publiées sur le portail des marchés de l'État : www.marchespublics.gov.ma

Lorsque ces modifications nécessitent le report de la date d'ouverture des plis prévue pour la réunion de la commission d'appel d'offres, cette nouvelle séance doit intervenir par un avis modificatif dans un délai minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de la modification sans que la date de ladite séance ne soit antérieure à celle initialement prévue.

ARTICLE 5: RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau de la MDJS sise à 33, Boulevard RACHIDI CASABLANCA, dès la parution de l'avis d'appel d'offres au portail des marchés de l'État ou au premier journal et jusqu'à la date limite de remise des offres.

Le dossier d'appel d'offres est mis gratuitement à la disposition des concurrents.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé sur le portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma) et sur le site www.mdjs.ma

Il peut également être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent par écrit à leurs frais et à leurs risques et périls.

ARTICLE 6 : DEMANDE ET COMMUNICATION D'INFORMATIONS AUX CONCURRENTS

Les demandes d'informations ou renseignements formulées par les concurrents doivent être adressées dans un délai de sept (07) jours au moins avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis au bureau du maître d'ouvrage sis à 33, Boulevard RACHIDI CASABLANCA

Tout éclaircissement ou renseignement fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent sera communiqué aux autres concurrents le même jour et au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique.

Les éclaircissements ou les renseignements seront également publiés sur le Portail des marchés de l'État.

ARTICLE 7: CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

1- Seules peuvent participer au présent appel d'offres les personnes physiques ou morales qui :

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises.
- Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties suffisantes auprès du comptable chargé du recouvrement.
- Sont affiliées à la CNSS et souscrivent régulièrement leurs déclarations de salaires auprès de cet organisme.

2- ne sont pas admises à participer au présent appel d'offres les personnes physiques ou morales qui sont :

- En liquidation judiciaire.
- En redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente.
- Ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article 24 ou 85 du décret n° 2-06-388 du 05 février 2007 sur les marchés de l'Etat.

ARTICLE 8 : LISTE DES PIECES JUSTIFIANT LES CAPACITES ET QUALITES DES CONCURRENTS

Chaque concurrent doit présenter un dossier administratif et un dossier technique.

1. LE DOSSIER ADMINISTRATIF doit comprendre :

- a. La déclaration sur l'honneur comprenant les indications et les engagements précisés à l'article 23 du décret n° 2-06-388 du 5 février 2007 relatif aux marchés de l'Etat.
- b. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent conformément à l'alinéa 2 du paragraphe A de l'article 23 du Décret n° 2-06-388 précité.
- c. L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé.
- d. L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.
- e. Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire tenant lieu, le cas échéant. En cas de groupement, le cautionnement provisoire sera constitué selon les modalités décrites au 5^{ème} paragraphe du C de l'article 83 du décret n° 2-06-388 du 05 Février 2007.
- f. Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

- g. Le CPS ainsi que le présent règlement de consultation paraphé et signé à la dernière page par le représentant du soumissionnaire.

En cas de groupement joindre au dossier administratif une copie légalisée de la convention de la constitution du groupement accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations le cas échéant.

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des attestations visées aux paragraphes **c, d et f** ci-dessus délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

2. LE DOSSIER TECHNIQUE doit comprendre:

- a. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des missions similaires qu'il a réalisées ou auxquelles il a participé.
- b. Les attestations délivrées par les acheteurs publics ou privés avec indication de la nature, le montant, les délais et les dates de réalisation desdites missions, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire
- c. La liste du personnel ainsi que leurs CV détaillés que le soumissionnaire s'engage à affecter à la présente mission.

ARTICLE 9 : OFFRE TECHNIQUE

Les concurrents doivent présenter une offre technique faisant ressortir leur capacité à réaliser des prestations similaires au présent appel d'offres. A cet effet, ils doivent fournir les documents suivants :

1. Liste de l'équipe à affecter :

Le candidat doit préciser l'équipe qui sera affectée au projet.

Cette équipe sera évaluée en fonction de la qualification de ses membres et particulièrement de leurs expériences dans le domaine objet du marché.

Le candidat doit joindre les CV des membres de l'équipe d'encadrement susvisés dûment signés par le chef de l'entreprise et par les intéressés.

2. La démarche proposée :

La stratégie doit être suffisamment détaillée pour informer le maître d'ouvrage des dispositions que compte prendre le soumissionnaire pour réaliser les prestations conformément à l'offre qui sera adoptée et ce dans les délais prescrits.. Ainsi, le prestataire devrait mettre un accent particulier sur la définition des procédures d'achats, de gestion de stock et de livraison de marchandises.

Article 10 : OFFRE FINANCIERE

Chaque concurrent doit présenter une offre financière comprenant :

- L'acte d'engagement ;
- Le bordereau des prix et détail estimatif ;
- Le sous détail des prix, le cas échéant ;
- La décomposition du montant global, le cas échéant

Le montant de l'acte d'engagement doit être indiqué en chiffres et en lettres.

En cas de discordance entre le montant en chiffres et celui en lettres c'est le montant indiqué en lettres qui fait foi.

KF ↓

ARTICLE 11 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES OFFRES DES CONCURRENTS

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant:

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- Le numéro de l'avis d'appel d'offres ;
- L'objet du marché et l'indication du lot concerné, le cas échéant ;
- La date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que « les plis ne doivent être ouverts que par le Président de la commission d'appel d'offre lors de la séance d'examen des offres ».

Ce pli contient trois enveloppes comprenant :

- a. **La première enveloppe**: comprend le CPS signé et paraphé, le dossier administratif et le dossier technique. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, la mention « dossiers administratif et technique ».
- b. **La deuxième enveloppe**: comprend l'offre financière du soumissionnaire. Cette enveloppe doit être cachetée et porte de façon apparente, la mention « offre financière ».
- c. **La troisième enveloppe** : contient l'offre technique du soumissionnaire. Elle doit être cachetée et porter de façon apparente, la mention « offre technique ».

ARTICLE 12 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

Les plis sont au choix des concurrents, soit :

- déposés contre récépissé dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres,
- envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- remis, séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance , et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et heure fixées par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés par le Maître d'ouvrage dans leur ordre d'arrivée sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portés sur le pli remis.

ARTICLE 13 : RETRAIT DES PLIS

Tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixée pour l'ouverture des plis. Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. La date et l'heure du retrait sont enregistrées par le Maître d'ouvrage dans le registre spécial tenu à cet effet.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les mêmes conditions fixées à l'article 30 du décret n° 2-06-388 sur les marchés de l'État.

ARTICLE 14: OUVERTURE ET EXAMEN DES OFFRES ET APPRECIATION DES CAPACITES DES SOUMISSIONNAIRES

L'ouverture et l'examen des offres et l'appréciation des capacités des soumissionnaires s'effectuent conformément aux dispositions du règlement des marchés de la MDJS.

ARTICLE 15 : CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

L'examen des offres techniques concerne les seuls candidats admis à l'issue de l'examen des dossiers administratif et technique, et ce conformément à l'article 14 ci-dessus.

La commission procède, à huis clos, à l'évaluation des offres techniques sur la base des critères ci-après :

- L'expérience du concurrent dans le domaine objet de l'appel d'offres,
- Les qualifications et la compétence du personnel dont les services seront proposés pour réaliser ces missions,
- La démarche proposée par le concurrent pour répondre aux besoins de la MDJS.

Ces critères seront notés suivant la grille suivante :

Critères d'appréciation	Indicateurs de mesure	Note d'évaluation/100	Formulaires fournis à l'appui de ces qualifications
Expérience du soumissionnaire /30	Prestations similaires	- pas de référence similaire = 0/30 - 6 points par référence avec maximum 30 points.	Attestations de références signées par les acheteurs publics ou privés
Equipe d'encadrement/30 (trois personnes doivent au minimum composer l'équipe dont un Directeur assurant l'interface avec la MDJS, un acheteur professionnel et un assistant.	Expérience de chaque membre de l'équipe proposée.	- pas d'expérience dans le domaine objet de l'appel d'offres = 0/30 - une année d'expérience = 10/30 - Deux années d'expérience = 15/30 - Trois années d'expérience = 20/30 - Quatre années d'expérience et plus = 30/30 NB : La note globale de ce critère sera calculée à travers la moyenne des notes attribuées aux membres de l'équipe proposée	CV des intervenants signés par le soumissionnaire et par le salarié concerné
Qualité de l'offre technique /40	Démarches proposées Qualités des procédures Conformité des produits	Démarche et procédures /20 Démarche cohérente et procédures assurant la sécurité des approvisionnements et des livraisons au meilleur prix et conformément aux délais avec identification des responsables : entre 10 et 20 Conformité des produits/ 20 Précisions des spécifications des produits ; Catalogue des produits ;	Démarche et procédures
Total (note NT) =		100/100.	

ARTICLE 16 : EXAMEN DES OFFRES FINANCIERES

Les offres financières des concurrents sont évaluées et une note financière (NF) sera attribuée à chaque offre en fonction de la formule ci-après :

Une note NF sur 100 points sera attribuée à l'offre financière. Elle est calculée comme suit :

$$NF=100 \times (MD/MI)$$

NF : Note financière attribuée à l'offre considérée;

MI : Montant de l'offre considérée ;

MD : Montant de l'offre la moins-disante

- Note technico-financière

La note technico-financière (**NTF**) de chaque concurrent sera calculée en faisant la somme de la note technique (**NT**) et de la note financière (**NF**) pondérées respectivement selon les coefficients de 30 % pour l'offre financière et de 70 % pour l'offre technique.

NOTE technico-financière (NTF) = 70 % * Note technique (NT) + 30 % * Note financière (NF)

Le soumissionnaire ayant obtenu la note technico-financière (**NTF**) la plus élevée sera déclaré attributaire du marché. Cette offre est considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 17: DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Si dans ce délai le choix de l'attributaire n'est pas arrêté, le Maître d'ouvrage pourra demander aux soumissionnaires par lettre recommandée avec accusé de réception de prolonger la validité de leurs offres. Seuls les soumissionnaires qui auront donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au maître d'ouvrage resteront engagés pendant le nouveau délai.

ARTICLE 18 : MONNAIE DE FORMULATION DES OFFRES

Le dirham est la monnaie dans laquelle doivent être exprimés les prix des offres présentées par les soumissionnaires.

Lorsque le concurrent n'est pas installé au Maroc, son offre doit être exprimée en monnaie étrangère convertible. Dans ce cas, pour être évaluées et comparées, les montants des offres exprimées en monnaie étrangère doivent être convertis en dirham. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis donné par Bank Al-Maghreb.

ARTICLE 19 : LANGUE D'ETABLISSEMENT DES PIECES DES OFFRES

Les pièces des offres présentées par les concurrents doivent être établies en langues arabe ou française.

Fait àle

SIGNE PAR : (Ordonnateur)

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script that is difficult to decipher. It appears to be a personal or official signature.Handwritten initials or a mark in blue ink, possibly 'KS' followed by a stylized symbol or arrow pointing downwards.

Partie III
Cahier des Prescriptions Techniques

VF h

1. Contexte et objectifs

Enjeux

Dans un contexte d'ouverture à la concurrence et de modernisation de l'approche, le prescripteur à savoir le détaillant constitue un levier important pour le développement du business de la Marocaine des Jeux et des Sports.

Le projet fidélisation doit pousser le détaillant à prescrire les jeux de la MDJS.

Descriptif de l'offre

Le programme destiné aux détaillants consiste à inciter cette cible à vendre des produits MDJS plus que d'autres produits concurrents.

Le détaillant est ainsi récompensé suite à l'accumulation de points.

2. Présentation de la MDJS

Depuis sa création en 1962, la MDJS détient le monopole de l'organisation et de l'exploitation des concours de pronostics portant sur les compétitions sportives. C'est le point de départ d'un long parcours, avec pour défi de consolider année après année sa position centrale dans le secteur de la loterie au Maroc et s'affirmer en tant qu'opérateur moderne.

Elle offre des produits qui répondent à la fois aux objectifs marketing, et aux fondements de la politique de jeu responsable.

L'histoire de l'institution est intimement liée à celle du sport. En 1987, la création du FNDS ou Fonds National de Développement du Sport, a permis à la Marocaine des Jeux et des Sports de matérialiser sa mission. Sa mise sous tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports en 1995 a marqué un tournant décisif dans le parcours de l'institution et a confirmé son orientation sportive.

Offrant dès ses débuts une importante variété de jeux, la MDJS innove régulièrement, choisissant de nouveaux produits répondant à ses objectifs commerciaux et toujours conformes à l'éthique de jeu responsable. Comptant parmi les plus populaires : le Cote&Foot datant de 2005 (devenu cote&sport), divers jeux de grattage et surtout le lancement en 2008 du jeu Chrono.

Aujourd'hui, La MDJS est une réelle institution, distinguée par une vision claire et une réelle implication dans son environnement. D'année en année, ses choix et orientations la portent vers une amélioration continue de ses accomplissements et résultats.

La société garantit la protection des participants, en soutenant la sécurité, la fiabilité et la transparence des opérations de jeu par la prévention des excès, la protection des mineurs, et la sensibilisation des participants. Ces efforts ont valu à La MDJS l'obtention de la certification niveau 1 en matière de « Jeu Responsable » délivré par la WLA (World Lottery Association).

En 2010, La MDJS a intégré l'Européen Loteries Sports qui, avait à l'origine pour mission d'organiser, durant la période estivale, une compétition appelée « Intertoto Cup » en partenariat avec l'UEFA. Aujourd'hui, EL Sports se positionne en tant que pôle de réflexion

autour des services favorisant le développement des paris sportifs à l'échelle européenne et mondiale.

La Marocaine Des Jeux et des Sports (MDJS) est une Société Anonyme au capital de 5.000.000 Dirhams détenu par le Trésor Public pour 90 % et pour 10 % par la Caisse de Dépôt et de Gestion.

La Marocaine Des Jeux et des Sports est placée sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports et administrée par un conseil d'administration.

ORGANISATION DE L'OPERATION

Contexte

La Marocaine Des Jeux et des Sports a développé un programme de fidélisation à l'intention de son réseau de distribution : les détaillants.

Le programme de fidélité destiné aux détaillants consiste à inciter cette cible afin de vendre les produits MDJS.

Le programme repose sur une promesse globale de récompense de la fidélité en proposant des avantages et privilèges réservés aux adhérents.

Périmètre de la consultation

La MDJS souhaite disposer d'un prestataire pour l'acquisition, la gestion du stock, ainsi que la livraison d'articles de fidélisations chez les détaillants sur tous les points de vente.

Prestation attendu

Le prestataire doit fournir une description complète des produits demandés :

- Nom du produit
- Marque
- Caractéristique technique
- Disponibilité du produit et délai de livraison
- Tarif unitaire du produit

Mode opératoire

Processus de commande normale

Les étapes de commande sont les suivantes :

1. Le détaillant passe commande au niveau du système de la MDJS
2. Les commandes des détaillants sont regroupées dans un seul fichier
3. Les commandes sont transmises au prestataire:

h f

- a. Bon de commande contenant : le produit, la quantité
4. Le prestataire livre le détaillant en respectant le délai contractuel
5. Le prestataire élabore une facture mensuelle à destination de la MDJS

Processus de gestion des réclamations

Le processus prévu est le suivant :

- ✓ Livraison d'un produit erroné ou défectueux par le prestataire
- ✓ Le produit est retourné au prestataire
- ✓ Le prestataire renvoie un nouveau produit
- ✓ Modification du bon de commandes en conséquence
- ✓ Le prestataire procède à la mise à jour de la facture/avoir en conséquence

Description des besoins

Objet de l'appel d'offre

L'objet de l'appel d'offre est de choisir un seul prestataire capable de :

- Proposer une liste de produits diversifiés
- Gérer et prendre en charge les produits erronés et défectueux
- Disposer de tarifs compétitifs

Attentes en produits

La typologie des produits souhaités est la suivante :

- Produits dans le petit électroménager : mixeur, micro-onde, cafetière ...
- Produits High-tech : Téléphone portable, IPOD, IPAD, Ecran Plat, TELE, radars de stationnement, appareil photo, ...
- Produit de luxe : Voyages touristiques : hôtellerie + billet d'avion, Voyages OMRA, Voitures,
- Produit pour l'aménagement des locaux commerciaux des détaillants

Attentes en gestion

En plus de la disponibilité des produits, le prestataire est tenue de :

- Livrer les produits en fonction des commandes effectuées
- Gérer son propre stock pour garantir la disponibilité
- Gérer les changements de références produits

- A la demande de la MDJS, proposer des nouveaux produits en remplacement des produits les moins consommés
- Gérer le service après-vente : organisation et traitement des litiges

Capacité à gérer l'approvisionnement

Le prestataire devra jouer le rôle de centrale d'achat. Il aura la responsabilité d'approvisionner les produits :

- Prévision
- Financement
- Gestion des stocks

Dans sa réponse à l'appel d'offre, le prestataire devra respecter les exigences suivantes :

- Fournir les spécifications techniques des produits ;
- Fournir une procédure d'approvisionnement et de gestion du stock ;
- Fournir une procédure de remplacement de certains produits par d'autres à la demande de la MDJS et en fonction du besoin du programme.

SPECIFICATIONS DES PRODUITS

**Ces spécifications sont données à titre indicatif. La MDJS se réserve le droit de réclamer de nouvelles spécifications au besoin dans la limite du prix proposé par le prestataire.
Les produits livrés aux membres du programme doivent être certifiés CE.**

1 Famille 1 : Petit électroménager

Les produits doivent être sourcés chez des marques reconnues. A titre d'exemple :

- TAURUS
- LG
- FAGOR
- SIERA
- Moulinex

Les spécifications des produits se présentent comme suit :

1. Blender

- Puissance: 500 watts
- Capacité: 1,5 litres
- Deux vitesses
- Mélangeur à lame amovible

2. Tondeuse

3. Barbecue électrique

- . Thermostat réglable multi positions et voyant lumineux
- Grille en acier nickelé, sans Thermospot
- Surface de cuisson : 33,5 x 20 cm
- Résistance et bac de récupération des jus amovibles
- Système de sécurité
- Puissance : 2100 W

4. Pèse personne

- - T61 Poids Maximum : 120 Kg
- - Précision : 1 Kg

5. Aspirateur

- . • Puissance 2 000W
- • Puissance d'aspiration 400 W
- • Aspirateur avec sac en papier
- • Capacité 2,5 Litres
- • Longueur du cordon d'alimentation 6 m
- • Bouton de réglage de la puissance
- • Tube télescopique

6. Centrifugeuse

- Facile à nettoyer, démonter et monter.
- Double interrupteur de sécurité : fonctionnement bloqué si le couvercle n'est pas correctement mis en place.
- Sélecteur de 2 vitesses.

- Système anti-gouttes.
 - Pieds antidérapants.
7. Cafetière 6 et 12 tasses :
- Système anti-gouttes
 - Porte-filtre pivotant et démontable pour un nettoyage facile
 - Visibilité du niveau d'eau
 - Dispositif de sécurité thermique
 - Plaque chauffante pour conserver le café chaud
8. Batteur électrique avec bol
9. Mixeur plongeant
- 3 vitesses
 - Pied plastique, démontable, anti-éclaboussures, presse purée
 - Batteur double fouets
 - Gobelet gradué
10. Presse agrumes
- Rotation dans les deux sens.
 - Verre gradué.
 - Couvercle de protection
 - Démontable et facile à nettoyer.
 - Proposer différentes capacités
11. Grille pain
- Touches : réchauffement, stop et décongélation.
 - Thermostat électronique à 6 positions.
 - Élévation supplémentaire : récupération plus facile du pain grillé.
 - 2 rainures.
 - Arrêt automatique.
 - Plateau ramasse-miettes.
12. Fer à repasser
- Puissance maximum 2000 W
 - Tension (V) 220-240 V
 - Fréquence (Hz) 50-60 Hz
 - Type de prise Fiche cont.terre/Gard.fil ter.
 - Témoin de mise sous tension Non
 - Arrêt automatique de sécurité Non
 - Type de réglage Thermostat
 - Indicateur de chaleur résiduelle Non
 - Fonction spray Oui
 - Articulation flexible Oui

- Gobelet de remplissage Oui

13. Lisseur

- Température réglable
- Indication par LED que la température sélectionnée est atteinte
- Protection des doigts contre la chaleur
- Plaques chauffantes avec un coating en céramique afin de lisser en douceur
- Interrupteur marche / arrêt avec témoin lumineux

14. PANINI MAKER

- Indicateur lumineux de démarrage et de fin de préparation Puissance à partir de 750 W

15. FOUR ELECTRIQUE

- Four électrique 28 Lt 5 Fonctions de Cuisson, Rôtisserie et Convection inclut, 4 résistances en acier inoxydable Thermostat 250° Minuterie jusqu'à 60 minutes

16. MICRO ONDE

- Grille inox
- Ouverture de Porte Latérale
- Pose libre
- Minuterie
- Type de gril Quartz 800 Watts
- Fonction Jet Start
- Fonction Jet Defrost
- Capacité (litres) 20

2 Famille 2 : Téléphonie & communication

17. Téléphones mobiles de différentes gammes, nous proposons les références suivantes :

- Blackberry 8520 GEMINI
- NOKIA LUMIA 510
- Nokia Lumia 620 Blanc, Bleu, Jaune, Rouge
- Nokia 311
- Nokia 300
- LG T310
- LG L3
- Samsung Galaxy ch@t B5330 blanc
- Samsung S5360

18. Recharges téléphoniques, nous proposons des recharges chez les opérateurs :

- Maroc Telecom
- IWNl pour les marques BAYN et INWI
- Meditel

19. Clés Internet 3G : Clés Internet avec leur abonnement prépayé. Nous proposons des clés 3G USB chez les opérateurs

- Maroc Telecom
- IWNl
- Meditel

20. Dealer + Carte SIM

3 Famille 3 : High tech

Pour la gestion des produits électroniques ou high-tech, les prestataire doit sourcer chez les marques suivantes :

- Samsung
- Sharp
- LG
- Sony
- Apple (IPAD, IPOD...), ces produits sont sourcés chez Diagone

L'ensemble des spécifications ci-dessous sont disponibles chez les marques citées

21. Lecteur DVD

- Type de support DVD Vidéo, CD Audio, CDR, CDRW, DVD+R, DVD+RW, DVD-R, DVD-RW
- - Compatible DivX
- - Compatible MP3
- - Verrouillage par les parents
- - Accessoires Télécommande

22. Home cinéma

- Compatible :
 - DVD-vidéo / DVD±R / DVD±RW, CD DA / CD-R / CD-RW, DIVX (dont XVID), MP3, WMA, WMV (1/2/3/7), JPEG
- Amplificateur MP3
- Power Bass, 8 DSP
- Compatible Dolby Digital et dolby Pro Logic II
- AnyNet + (HDMI - CEC)
- Hôte USB
- Sortie HDMI
- Sortie composite
- Sortie composante
- Sortie Péritel (Adaptateur)
- 1 entrée audio
- 1 entrée optique
- Système satellite (Colonne/ Satellite)
- Original (Matériau)
- Gamme complète d'enceintes
- 2 enceintes centrales 2 voies

23. Mini-Ordinateur

- Processeur Intel 1.6 GHz et plus
- 1 Mo de Mémoire cache
- Mémoire 2 Go DDR3
- Disque 320 Go
- Ecran 10.1"n

24. Lecteur DVD portable

- Taille écran: 7 "
- - Ecran: Écran LCD
- - Mobilité écran: Rabattable
- - Type de lecteur: Lecteur DVD
- - Disques lus: CD audio, CD-R/-RW, DVD Vidéo, DVD+R/+RW/+RDL, DVD-R/-RW/-RDL, Clé USB
- - Formats audio lus: MP3
- - OLD Disques lus: DVD-RW
- - Formats audio lus: MP3
- - Formats vidéo lus: DivX, JPEG, DVD-Text
- - Convertisseur vidéo: 14bit/54MHz
- - Fréquence maximum d' échantillonnage PCM: 96 kHz
- - Sorties audio: 2 x mini Jack (prise casque)
- - Caractéristiques complémentaires: 2 x prises casque; Consommation : 9,5 V - 2 A; Economiseur d'écran
- - Dimensions (l x p x h) en mm: 200 x 155 x 40
- - Poids net: 840 g
- - Port USB: Oui
- - Autonomie: 4 Heures

25. TV LED : 32 pouces

- Ecran : 32 pouces (82 cm)
- Résolution : 1366 x 768
- Horloge & minuteur de mise sous / hors tension
- Mode Jeux
- USB x 1

26. IPAD 16 Go Wifi

- Écran Retina de 9,7 pouces
- Puce A6X avec processeur graphique quadricoeur
- Appareil photo iSight 5 Mpx avec enregistrement vidéo HD 1080p

- Caméra FaceTime HD
- Jusqu'à 10 heures d'autonomie
- Wi-Fi intégré (802.11a/b/g/n)
- Plus de 275 000 apps sur l'App Store¹
- iOS 6 et iCloud
- En noir ou en blanc

27. IPOD shuffle :

- Capacité d'affichage qui va jusqu'à 15 heures d'autonomie, iPod shuffle offre 2 Go de stockage. Une capacité suffisante pour emporter des centaines de morceaux. Sans oublier un grand nombre de listes de lecture, mix Genius et podcasts.

28. IPOD nano :

- Multi-Touch et musique. Des manières intelligentes de garder la forme. Des cadrans de montre. Une radio FM intégrée.
 - Dimension et poids : Hauteur : 37,5
 - Largeur : 40,9 mm
 - Profondeur : 8,78 mm clip inclus
 - Poids : 21,1 g
 - Volume : 10 056 mm³
 - Capacité : 8 et 16 Go
- Écran : Écran couleur TFT de 1,54 pouce (diagonale visible), Résolution de 240 x 240 pixels 220 pixels par pouce (ppp).

29. Cadre photo numérique

- **Grand écran LCD 17,8 cm (7" / 16:10):** L'écran haute résolution avec rétroéclairage LED offre des photos et vidéos SD d'une qualité exceptionnelle
 - **Mémoire de 2 Go:** Permet de stocker jusqu'à 4 000 photos (images enregistrées à une résolution de 2 mégapixels pour optimiser la capacité effective)
 - **Lecture vidéo avec son:** Regardez des vidéos SD (au format M-JPEG) enregistrées à l'aide de votre appareil photo numérique
 - **Connecteur USB:** Connexion à une mémoire flash USB pour importer vos photos et vidéos. Inclut également un port mini USB pour une connexion à l'imprimante ou à l'ordinateur
 - **Lecteur multicarte:** Prise en charge des supports Memory Stick™, Memory Stick Duo™, MMC et SD (SDHC)
 - **Fonctions de recherche de photo simples et rapides:** Parcourez vos photos et vidéos par événement, dossier ou étiquette utilisateur
 - **Mode Horloge:** Réveillez-vous avec style avec vos photos préférées
 - **Marche/arrêt minuterie:** Cadre S-Frame pour passer automatiquement en mode d'économie d'énergie lorsque le cadre n'est pas utilisé (par ex., la nuit)
- Télécommande:** Commande à distance des fonctions de lecture depuis chaque recoin de la pièce

XF

4 Famille 4 : Auto-Moto

30. Cyclomoteur

- **Cylindrée** : 49cm³
- **Alésage x course** : 40x39
- **Compression** : 8.5 à 1
- **Puissance maxi** : 5950tr/mn
- **Refroidissement** : Par circulation d'air naturelle
- **Demarrage** : Pédales
- **Alimentation** : Carbu Gurtner Ø12mm
- **Admission** : Par clapet
- **Embrayage** : Centrifuge auto
- **Transmission** : Primaire: courroie trapézoïdale crantée Secondaire: à chaîne.
- **Cadre** : Tubulaire
- **Suspensions** : Av: Ressorts hélicoïdaux Ar: Ressorts hélicoïdaux
- **Frein** : Av/Ar: tambour Ø80mm
- **Pneu** : Av/Ar: 1/4-17(MV-SP) 2-17(MV2)
- **Dimensions** : Longueur: 1,720m(MV-MV2) 1,750m(SP) Largeur: 0,600m(MV-MV2-SP)

31. GPS

- Prêt à l'emploi avec des cartes préchargées incluant le Maroc, vous pouvez immédiatement démarrer la navigation
- Affichage des itinéraires sur l'écran tactile 8,89 cm (3,5 pouces)
- Recherche des adresses de plusieurs millions de points d'intérêt
- Annonce des noms de rues
- Assistant de voies de circulation et l'affichage réaliste des intersections
- Indicateur de limite de vitesse intégré

32. Couvre volant

33. Jeu de tapis moquette standard :

- Jeu de 4 tapis moquette noirs broderie RS Racing - Dessus 100% Polypropylène, dessous antidérapant 100% PVC - Taille universelle.

34. Poste radio MP3 basique :

Connexion par Bluetooth.

35. Jeu de housses standard :

- Résiste au soleil et à la neige.
- Pratique, elle se plie en un clin d'œil grâce à son système de pliage rapide : grâce à sa conception de pliage accordéon, la housse s'adapte quelque soit la forme de votre voiture.
- Le système de pliage instantané vous assure un rangement sûr et rapide.

36. Fermeture centralisée à distance

- -Télécommande "Tout en un", télécommande + support de clé de voiture
- Ouvre et ferme votre véhicule à distance
- Allume les clignotants à la fermeture et à l'ouverture.
- Avec ou sans bips à la fermeture et à l'ouverture.

37. Kit centralisé sans télécommande

- Commande radiofréquence à code tournant et clé numérique cryptée, portée: 100m
- Verrouillage / déverrouillage des portes (commande à distance de la fermeture centralisée existante)
- Signalisation par allumage des clignotants, fonction de repérage

38. Kit centralisé avec télécommande

- Commande radiofréquence à code tournant et clé numérique cryptée, portée: 100m
- Verrouillage / déverrouillage des portes (commande à distance de la fermeture centralisée existante)
- Signalisation par allumage des clignotants, fonction de repérage

39. Radar de stationnement à 4 capteurs (avec perçage)

- Détection d'obstacles en marche-arrière
- Alarme sonore, la vitesse des tonalités indique la distance à l'obstacle
- 4 capteurs noirs étanches encastrables à large champ de détection pour un angle mort réduit
- hauteur d'installation: 50 ~ 80cm
- 1 unité de contrôle avec un câble d'alimentation de 1m
- 4 capteurs à ultrasons avec câble de 2.5m
- 1 ronfleur avec câble de 2.5m
- 1 scie trépan 21mm

40. Alarme basique avec Télécommande

- Contrôle des émissions par la sonde TRIBO-CHECK..
- Seuil de pré-alarme hautes émissions
- Seuil d'alarme hautes émissions. Contact ouvert en alarme. Remise à zéro automatique.
- Réglage de zéro lecture sonde TC (-9++9 points)
- Chargement lecture émissions en mg/m3
- Temps de moyenne lecture sonde TC
- Lecture signal sonde TC en mA
- Multi langage

41. Radar de stationnement avant et arrière à 8 capteurs (avec perçage)

- équipé de 8 capteurs à ultrasons (4 pour l'arrière, 4 pour l'avant) et d'un afficheur LCD.
- Les obstacles peuvent être détectés par les capteurs à ultrasons, transformés en signaux électriques et transmis à l'unité centrale. La distance par rapport aux obstacles est indiquée au chauffeur par des signaux sonores et par des signaux optiques. Ce système est activé en enclenchant la marche arrière.
- Modèle : faisceau de câble.
- Indication/témoin : haut-parleur et afficheur LCD.
- Portée maximale : 40 cm à 2 m.
- Capteurs : 8 capteurs encastrés.
- Tension de fonctionnement : 12 V.
- Consommation : 180 mA.

Température de fonctionnement : 20 à + 70°C.



5 Famille 5 Univers Enfant

L'ensemble des produits ici-bas sont sourcé chez :

- La grande récré
- JOUPI

Les marques sont en général des marques reconnues au niveau international, tel que Vetech. Smoby, chicco.

- 42. Scrable classique
- 43. Scrable junior
- 44. Monopoly Maroc
- 45. Monopoly classique
- 46. Trivial Poursuite
- 47. Ordinateur enfant
- 48. WII
- 49. XBOX
- 50. Play Station
- 51. accessoires de wii

6 Famille 6 : Voyage

L'ensemble des produits voyages à l'international comme au Maroc doivent être sourcés chez des agences ayant plusieurs années d'expérience.

Escapade en Famille	Offre : 2ou 3 nuits All inclusive ou demi-pension Hôtels : 4 et 5 étoiles Villes : Marrakech, Essaouira, Agadir, Fès, Tanger, Saadia points	
Week-end Évasion	Offre : 2 nuits avec petit déj+ expérience gourmande et/ou une expérience bien être ou sportive Hôtels : 3,4 et 5 étoiles Villes : Marrakech, Essaouira, Tanger, Ouarzazate, Bin El Ouidane	
Parenthèse de quiétude	Offre : 2 nuits avec petit déj Hôtels : 3 étoiles Villes : Marrakech, Essaouira, Tanger, Chefchaouen, Ouarzazate, Bin El ouidane	
Echappée belle	Offre : une nuit avec petit déj+ expérience gourmande et/ou une expérience bien être Hôtels : 3,4 et 5 étoiles Villes : Marrakech, Essaouira, Agadir, Fès, Tanger, Chefchaouen, Casablanca, Bin El ouidane	
Istanbul	Hôtel 3 ou 4 Etoiles 8 jours et 7 nuits (Pour 1 personne)	Hôtel+billet d'avion+ transfert
	Hôtel 3 ou 4 Etoiles 8 jours et 7 nuits (Pour 2 personnes)	
Malaisie	hôtels 4 Etoiles une semaine (1 personne)	Hôtel+billet d'avion+ transfert
	hôtels 4 Etoiles une semaine (2 personnes)	
Egypte	hôtels 4 Etoiles une semaine (1 personne)	Hôtel+billet d'avion+ transfert
	hôtels 4 Etoiles une semaine (2 personnes)	

7 Famille 7 : Assurances

L'ensemble des produits assurances sont sourcés auprès des compagnies possédant un agrément :

Assurance Automobile	Garantie incendie/ Garantie vol/ Bris des glaces/Dommages au véhicule/Garantie collision/Collision étendue/Garantie inondation/Protection conducteur et passagers/Protection juridique.
Assurance Multirisque professionnelle	Incendie /Bris des glaces/ Vol et actes de vandalisme/Bris du matériel informatique, bureautique et professionnel/Responsabilité civile exploitation/Dégâts des eaux/Évènements climatiques.
Assurance Santé	Optique/Frais pharmaceutiques/Soins dentaires/Frais de laboratoire et de radiologie/Prothèses dentaires/Hospitalisation chirurgicales (Hôpitaux publics/Polyclinique C.N.S.S/Cliniques privées)/Maternité).

8 Famille 8 : Trade Marketing

Descriptif des éléments du trade :

1/ Présentoir sur pied :

- support coupons ft 2000x700x400 mm
- structure en tube habillage en MDF 15mm découpé avec peinture couleur au choix
- tablette en ft 600x300 mm
- support en Contre plaque
- le tout fixe avec structure en tube porte coupons support en plexi transparent decoupé laser

2/ Portes coupons pour tables :

- ft A5 base en bois support menu en plexi découpé laser
- partie visuel support coupons sur le cote en plexi découpé

3/ Paravent ft 200x100 :

- 3 pieds support en tube métallique 20mm 15/10 en épaisseur base circulaire ft 25x10 cm
- support en tôle 30/10 avec pourtour le tout peint en epoxy visuel impression sur bâche quadri R° finition couturée et œillet pour fixation

4/Cendrier :

- format Hauteur : 70 cm, Largeur : environ 26 cm, Profondeur : environ 21 cm,
- support en tôle découpe laser le tout peint en noir avec logos en lettrage adhésif partie en haut en tôle aluminium avec découpe laser et emboutissage le tout livre dans un carton

5/ porte affiche avec tablette et porte coupons

- ft 750x600x380 mm structure en CP découpe peinture selon votre charte système de fixation au mur
- support en tube porte coupons en plexi découpe laser système de fixation support visuel ft A3 portrait support en mdf avec système magnétique visuel interchangeable

6/ potence métallique

- ft 50x30x5 cm support en tôle aluminium découpe laser peinture en époxy logos impression jet d'encre contre colle support vinyl longue durée sur les 2 faces

7/ enseigne lumineuse

- ft 50x50x10 cm structure en tôle aluminium habillage en plexi sur les 2 faces logos impression sur vinyl longue durée contre colle système d'éclairage en néons bras pour fixation murale support en tôle avec tube peinture en époxy

8/ monobloc

- ft 200x100 cm STORES MONOBLOC EN ALUMINIUM COMPLET
- accessoires en aluminium manuel avec :
 - 2 BRAS INVISIBLE
 - 1 BARRE DE CHARGE RENFORCE
 - STORE COUVERT EN TOILE ENDUITE PVC IMPORT DE 1er CHOIX IMPERMEABLE ET ROBUSTE AVEC IMPRESSION NUMRERIQUE
 - CONFECTION MONTAGE

9/ comptoir

- ft 150x50x110 cm support en mdf le tout découpe au laser avec espace machine 2 tiroirs
- support pour jeux grattez gagnez 2 porte affiche A3 visuel interchangeable

Bordereaux des prix et détails estimatifs

Les quantités mentionnées dans ce tableau pourraient évoluer à la demande de la MDJS à condition de rester dans le budget global prévu initialement.

	Nom du cadeau	MIN	MAX
	Petit électroménager		
1-	BLENDER	11	20
2-	TONDEUSE	26	50
3-	BARBECUE ELECTRIQUE	16	20
4-	PESE PERSONNE	26	50
5-	ASPIRATEUR	11	20
6-	CENTRIFUGEUSE	11	20
7-	CAFETIERE 6 TASSES	16	30
7- bis	CAFETIERE 12 TASSES	16	30
8-	BATTEUR ELECTRIQUE AVEC BOL	26	50
9-	MIXEUR PLONGEUR	11	20
10-	PRESSE AGRUMES	26	50
11-	GRILL PAIN	26	50
12-	FER A REPASSER	26	50
13-	LISSEUR	26	50
14-	PANINI MAKER	26	50
15-	FOUR ELECTRIQUE	11	20
16-	MICRO ONDE	16	30
	Téléphonie		
17-	Téléphone portables (Méditel, IAM, INWI)	16	30
	Blackberry 8520 GEMINI		
	NOKIA LUMIA 510		
	Nokia Lumia 620 Blanc,Bleu,Jaune,Rouge		
	Nokia 311		
	Nokia 300	16	30
	LG T310		
	LG L3		
	Samsung Galaxy ch@t B5330 blanc		
	Samsung S5360		
18-	Recharges téléphoniques 20 DHS (Méditel, IAM, INWI)	2001	4000
18Bis-	Recharges téléphoniques 50 DHS (Méditel, IAM, INWI)	2001	4000
19-	Clés Internet 3G (Méditel, IAM, INWI)	26	30
20-	DEALER+CARTE SIM	6	10
	HIGH TECH		
21-	Lecteur DVD	16	25
22-	Home cinema	6	7
23-	Mini pc	3	5
24-	Lecteur DVD portable	3	5
25-	TV LED 32	16	30
26-	IPAD 16 GO WIFI	3	4

27-	IPOD Shuffle 2 GO	3	5
28-	IPOD nano 16 GO	3	5
29-	Cadre photo numérique	3	5
	Auto Moto		
30-	Mobylette	6	10
31-	GPS	26	30
32-	Couvre volant	26	50
33-	Jeu de tapis moquette standard	26	50
34-	Poste radio MP3 classique	6	10
35-	Jeu de housses standard	26	50
36-	Commande a distance	26	50
37-	Kit centralisé sans télécommande	11	15
38-	Kit centralisé avec télécommande	11	15
39-	Radar de stationnement à 4 capteurs (avec perçage)	6	10
40-	Alarme basique avec TC	6	10
41-	Radar de stationnement avant et arrière à 6 capteurs (avec perçage)	6	10
	Enfant		
42-	Scrabble classique	6	10
43-	Scrabble junior	6	10
44-	Monopoly maroc	11	20
45-	Monopoly classique	11	20
46-	Trivial Pursuit	6	10
47-	Ordinateur enfant	26	50
48-	Wii	2	3
49-	Jeux de XBOX	2	3
50-	Jeux de play station 3	2	3
51-	accessoires de wii	3	5
	Voyages		
	Escapade en Famille	3	5
	Week-end Évasion	3	5
	Parenthèse de quiétude	6	10
	Echappée belle	6	10
	ISTANBUL	3	4
	Malaisie	3	4
	Egypte	3	4
	Assurances		
	Assurance Automobile	6	10
	Assurance Multirisque professionnelle	6	10
	Assurance Santé	6	10
	Trade Marketing		
	Présentoir sur pied	168	173
	Portes coupons pour tables	315	320
	Paravent	42	50
	Cendrier comptoir	315	320

porte affiche avec tablette et porte coupons	84	90
enseigne lumineuse	42	50
Monobloc	42	50
Comptoir	42	50
Parasol	105	110
Cendrier au sol	42	50

BORDEREAU DES PRIX

Pour les besoins de l'estimation et pour la comparaison des offres, le Total Hors taxes, la TVA ainsi que le Total TTC sont formulés en ramenant l'unité au prix pour chacun des produits.

MARCHE CADRE ET PLURIANNUEL N°/...../.....

OBJET :.....
.....
.....

POUR UN MONTANT DE (en chiffres et en lettres) :.....
.....
....

PRESENTE PAR :

A....., LE :...../...../.....

LU ET ACCEPTE PAR :
(Le titulaire)

A....., LE :...../...../.....

LE MAITRE D'OUVRAGE :

A....., LE :...../...../.....

WISE par :

A....., LE :...../...../.....

APPROUVE PAR :

A....., LE :...../...../.....

ANNEXE 1 : ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à l'Administration

Appel d'offres ouvert International sur offres des prix n° 02/2013.

Date d'ouverture des plis du 24/07/13 à 14 Heures.

Objet du marché : Sourcing d'articles de fidélisations pour le compte de la MDJS

Passé en application de l'alinéa 2, § 2 de l'article 19 et l'alinéa3, § 3 de l'article 20 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Marocaine des Jeux et des Sports ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

B – Partie réservée au candidat

a) Pour les personnes physiques

Je (1), soussigné :.....(Prénom, nom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :.....

Affilié à la CNSS sous le n° :.....(2)

Inscrit au registre du commerce de(localité) sous le n°(2)

N° de patente(2)

b) Pour les personnes morales

Je (1), soussigné.....(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise agissant au nom et pour le compte de(raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de :

Adresse du siège sociale de la société.....

Adresse du domicile élu

Affilié à la CNSS sous le n° :.....(2)

Inscrite au registre du commerce(localité) sous le n°(2)

N° de patente(2)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu (s) de ma signature (un bordereau de prix et un détail estimatif ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) m'engager à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant hors TVA : (en lettres et en chiffres)

- Montant de la TVA (taux en %).....(en lettres et en chiffres)

- Montant TVA comprise.....(en lettres et en chiffre)

L'organisme se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte(à la trésorerie général, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à(localité), sous le numéro.....

Fait àle

(signature et cachet du candidat)

(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- a) mettre " Nous soussigné nous obligeons conjointement – solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
- b) ajouter l'alinéa suivant " désignons.....(prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du programme "

(2) ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autre que l'état et les candidats non installés au Maroc.

(3) En cas d'appels d'offres au rabais, cet alinéa doit être remplacé par ce qui suit :

« M'e ngage à exécuter les dites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales, moyennant un rabais (ou une majoration) de(.....) (en lettres et en chiffres), sur le bordereau des prix-détail estimatif ».

(4) En cas de concours, les alinéa a) et b) doivent être remplacé par ce qui suit :

« M'engage, si le projet, présenté par.....(moi ou notre société) pour l'exécution des prestations précisées en objet du A ci-dessus et joint au présent acte d'engagement , est choisi par la maître d'ouvrage, à ,exécuter les dites prestations conformément aux conditions des pièces produites par(moi ou notre société) , en exécution du programme du concours et moyennant les prix établis par moi-même dans le bordereau des prix-détail estimatif – ou décomposition du montant global) que j'ai dressé, après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et la difficulté des prestations à exécuter , dont j'ai arrêté :

- Montant hors TVA : (en lettres et en chiffres)
- montant de la TVA (taux en %).....(en lettres et en chiffres)
- montant TVA comprise.....(en lettres et en chiffres)

« Je m'engage à terminer les prestations dans un délai de

« Je m'engage, si l'une des primes prévues dans le programme du concours est attribué à mon projet, à me conformer aux stipulations du dit programme relatives aux droits que se réserve la maître d'ouvrage sur les projets primés (cet alinéa est à supprimer si le maître d'ouvrage ne se réserve aucun droit sur les projets primés) ».

ANNEXE 2 : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné.....(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
agissant au nom et pour le compte de .(raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :
.....
Adresse du siège sociale de la société.....
Adresse du domicile élu
Affilié à la CNSS sous le n° :.....(1)
Inscrite au registre du commerce(localité) sous le n°(1)
N° de patente(1)
N° de compte bancaireBanque.....Agence.....

Déclare sur l'honneur :

- 1- M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- Que je remplie les conditions prévues à l'article 25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour la Marocaine des Jeux et des Sports ;
- 3- M'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter sur la totalité du marché ; et m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 25.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 27 du règlement précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait àle

Signature et cachet du candidat (2)

(1) : Ces mentions ne concernent pas les candidats non installés au Maroc

(2) : En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.